

Pour diffusion immédiate

## **Mise en garde de la Direction de santé publique** **LA BERCE DU CAUCASE : UNE PLANTE ENVAHISSANTE ET TOXIQUE**

Trois-Rivières, le 15 juillet 2010 – Nouvellement introduite au Québec, la berce du Caucase est une plante susceptible de causer des brûlures. La Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec tient à mettre la population en garde relativement à ce végétal.

### **Une plante toxique**

Lorsque la plante est manipulée, il y a risque d'entrer en contact avec la sève. La sève de la berce du Caucase contient des toxines qui, une fois activées par la lumière (particulièrement celle du soleil), causent des brûlures. Ces brûlures peuvent se produire jusqu'à 48 heures après l'exposition à la sève de la plante. La peau devient alors rouge et gonflée, et des cloques remplies de liquide clair peuvent ensuite apparaître. Ces réactions de la peau sont douloureuses, mais piquent peu, contrairement aux irritations causées par l'herbe à puce. Après la guérison des plaies (qui peut prendre environ une semaine), des taches brunes persistent à l'endroit de la brûlure, et la peau reste sensible au soleil pendant plusieurs mois.

### **Comment reconnaître la berce du Caucase ?**

Il est possible de confondre la berce du Caucase avec d'autres plantes nuisibles, il est donc important de savoir l'identifier.

- C'est une plante géante qui peut atteindre une hauteur de deux à cinq mètres.
- Les feuilles peuvent dépasser la taille d'un adulte moyen (un à trois mètres de longueur).
- Les fleurs sont petites, regroupées en forme d'ombelles, blanches et très nombreuses.



Source : MAPAQ, 2009

... /2

**Que faire en cas d'exposition à la plante?**

Si la peau entre en contact avec la plante, il faut immédiatement éliminer la sève, sans frotter, en utilisant du papier absorbant. Lavez ensuite la région touchée avec du savon et rincez abondamment. Changez de vêtements et lavez-les afin d'éliminer le risque de contamination d'autres parties du corps. Évitez l'exposition des parties touchées à la lumière en les couvrant (vêtements longs, gants, manches longues) pour une durée minimale de 48 heures. Une consultation médicale est recommandée si un enfant est atteint, si les yeux sont touchés, si des lésions importantes se développent ou si la personne atteinte fait de la fièvre.

**Recommandation de la Direction de santé publique : stopper la propagation**

Il est très important de limiter la propagation de la berce du Caucase, de ne jamais la semer, la planter, la multiplier ou la transporter. Dans la mesure du possible, il faut éliminer la plante et détruire sa repousse. Si on ne fait rien, on peut se retrouver avec un problème beaucoup plus important l'année suivante.

Pour se débarrasser d'un plant isolé, utilisez une pelle pour retirer le maximum de racines. Devant une grande quantité de plants, l'aide de la municipalité peut s'avérer nécessaire. Il est très important de procéder à l'éradication avant que les plantes commencent à produire des graines, soit vers la fin juillet.

Les personnes qui s'approchent des plantes doivent se protéger en portant des pantalons longs, des manches longues et des gants imperméables couvrant les mains et les avant-bras ainsi que des lunettes pour les yeux, tout cela afin d'éviter les brûlures que la sève de la berce du Caucase peut causer.

**Si vous soupçonnez la présence de berce du Caucase**

Si vous croyez avoir été en contact avec la berce du Caucase ou si vous désirez plus d'information sur les mesures à prendre en cas de brûlures, vous pouvez communiquer avec le Centre anti-poison du Québec, au numéro 1 800 463-5060, ou avec le service Info-Santé, en composant le 8-1-1.

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements vous permettant de bien identifier la berce du Caucase ou si vous souhaitez en savoir plus sur les façons de contrôler cette plante, vous pouvez communiquer avec le Centre d'information du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs au 418 521-3830 ou au 1 800 561-1616 ou par courriel à [info@mddep.gouv.qc.ca](mailto:info@mddep.gouv.qc.ca). Vous pouvez aussi visiter les sites Internet suivants :

<http://www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/berce-caucase/index.htm>

<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/santepub/environnement/index.php?berce-du-caucase>

**Source :** Rosalie Lefebvre  
Conseillère en santé et environnement

**Pour plus d'information :** René Lord  
Conseiller en communication  
819 693-3972

N.B. On peut trouver d'excellentes photos représentant la berce du Caucase dans le site : Wikipedia Commons (<http://commons.wikimedia.org/wiki/Accueil>). Les photos sont libres de droit sous certaines conditions d'utilisation. On peut les trouver en tapant « berce du Caucase » ou « Giant Hogweed » dans le moteur de recherche. En voici quelques exemples.

